

loi chasserait des centaines de femmes mariées de certaines industries et de certaines professions pour leur faire réintégrer leurs foyers. Certains honorables sénateurs diront peut-être: Tant mieux! Il se peut très bien qu'en présentant cette loi le Gouvernement ait espéré qu'elle pousserait plusieurs femmes mariées à quitter leur emploi dans les industries et les professions pour rentrer dans leurs foyers, ce qui aurait créé des emplois pour les hommes.

Si le Canada passait par une période de chômage, je comprendrais peut-être un tel motif, même si je ne l'approuvais pas. Mais le Gouvernement lui-même a dit que nous sommes à une période d'embauchage quasi intégral. La demande d'ouvrières dans presque toutes les sphères d'activité au Canada dépasse sûrement et de beaucoup l'offre. Malheureusement,—et le Gouvernement a dû y songer en présentant la loi,—les effets de la loi ne sauraient se limiter aux revenus provenant d'occupations où les femmes peuvent être remplacées par des hommes. Plusieurs industries et professions souffrent de la situation; dans ces domaines, les femmes ne peuvent pas être remplacées par des hommes et ne le seront pas. Ainsi, par exemple, il y a les industries qui emploient des gens une partie de la semaine seulement. Je suis sûr que chacun de mes honorables collègues compte, dans la région qu'il habite, quelque industrie qui dépende, à certains égards, d'employés qui ne travaillent qu'une partie du temps. Ces employés sont généralement des femmes, car les hommes ne s'intéressent pas aux situations qui ne durent qu'une partie de l'année. Il y a encore le domaine de l'enseignement, où l'on trouve très peu d'hommes, surtout dans les écoles publiques, en raison de la modicité du salaire. En conséquence, cette sphère est réservée presque exclusivement aux femmes. Il en est de même de la profession d'infirmière. La loi a pour conséquence de chasser de certaines industries et de certaines professions des femmes dont on a grand besoin dans le moment. Je connais un hôpital qui, depuis trois ou quatre ans, aurait à peine pu fonctionner si des femmes mariées, antérieurement infirmières, n'étaient revenues à l'exercice de leur profession et n'avaient fourni deux, trois ou quatre jours de travail par semaine. Vous connaissez sans doute d'autres cas du même genre.

J'aimerais vous reporter quelques instants aux premiers jours de la guerre, alors qu'à maintes reprises le Gouvernement lançait aux femmes des appels urgents; on leur demandait de faire les mises au point nécessaires dans leurs foyers afin de prêter leur concours dans la vie industrielle et professionnelle du pays. Je n'ai pas besoin de dire aux membres de la

L'hon. Mme Fallis.

Chambre comment les femmes du pays ont répondu à cet appel. Elles ont suivi des cours spéciaux dans l'industrie; elles ont reçu une formation spéciale afin d'être en mesure d'occuper des postes dans les différents domaines. Les anciennes institutrices et les anciennes infirmières ont suivi des cours de rafraîchissement, afin de servir davantage la patrie. Elles ont pris les dispositions nécessaires dans leurs foyers et établi un nouveau mode de vie au cours des années.

Mais, par le moyen de cette loi, le Gouvernement a détruit chez les femmes le stimulant qui les poussait à continuer ce genre de travail. La récompense qu'elles reçoivent pour avoir répondu à l'appel de leur patrie et du Gouvernement, pour avoir établi ce nouveau mode de vie afin de fournir un apport incontestable au bien-être de leurs pays, c'est de se voir imposer des taxes plus considérables, alors que les travailleurs de l'industrie dans tout le pays reçoivent des salaires plus élevés et que tout le monde s'attend à une réduction de l'impôt sur le revenu.

Fait assez étrange, cette loi, qui est entrée en vigueur au mois de janvier, a coïncidé avec des appels urgents lancés à la radio, chaque jour, chaque semaine: on demandait plus d'infirmières et l'on insistait sur la situation très critique de l'heure présente. De même, on pouvait rarement jeter les yeux sur un journal sans y trouver des rubriques de ce genre: "Besoin urgent d'infirmières", "4,300 classes fermées faute d'institutrices", "Le Canada a besoin de 8,700 infirmières de plus", "Les Prairies ont immédiatement besoin de 1,000 infirmières de plus". La radio et les journaux lançaient ces appels au moment même où le Gouvernement, par ses mesures législatives, faisait disparaître chez les femmes le stimulant qui les poussait à poursuivre l'exercice d'occupations où elles étaient grandement nécessaires.

J'aimerais vous lire seulement un ou deux extraits de lettres qui ont paru dans les journaux, ainsi que de lettres personnelles qui m'ont été adressées à ce sujet. Cette décision vise des milliers et des milliers de femmes de l'Atlantique au Pacifique, qui ont formulé leurs protestations en des termes non équivoques. Pour ne pas faire preuve de partialité, j'ai choisi trois lettres: une des Provinces maritimes, une de l'Ontario et une de Vancouver.

La lettre qui vient des Provinces maritimes et dont l'auteur est une infirmière a paru dans le *Toronto Saturday Night*. Elle y blâme énergiquement le Gouvernement d'avoir fait adopter cette loi; à la fin, elle se laisse aller éloquemment à la poésie. Je pense que les quatre dernières lignes vous intéresseront:

Cher monsieur Abbott, je ne vous souhaite aucun inconvénient;